

Le soutien en logement s'avère indispensable pour certaines personnes afin d'éviter un retour à la rue. C'est pourquoi la Maison du Père a développé divers programmes d'insertion et de maintien en logement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un homme de 25 ans et plus
- Démontrer une stabilité ainsi qu'une autonomie dans la gestion des activités de la vie quotidienne, de sa santé mentale et physique et de l'entretien des airs communes et de son unité de vie
- Fournir une preuve de revenu actuelle et avis de cotisation de l'année précédente
- Compléter le formulaire de demande
- Adhérer et signer le code de vie
- Avoir une demande active à l'OMHM et transmettre le numéro de dossier
- Accepter de passer une entrevue de sélection
- Recevoir l'approbation du comité de logement
- Être en mesure de payer son loyer avec ou sans le service d'accompagnement budgétaire de la Maison du Père
- Procéder à la signature du bail une fois accepté
- Modifier votre adresse de résidence pour celle du Pavillon Robert-Lemaire

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Refuser de fournir les documents nécessaires à l'ouverture du dossier
- Avoir une historique de non-paiement de loyer
- Présenter des symptômes envahissants non-contrôlés néfastes à la stabilité résidentielle
- Avoir des comportements de violence physique, harcèlement et intimidation auprès de la communauté
- Perte d'autonomie importante sur du long-terme



ANDRÉ LEROUX

Coordonnateur, Insertion et maintien en logement

✉ andre.leroux@maisondupere.org

☎ 514-845-0168, poste 240

JULIE DENIS

Directrice, Continuum de services cliniques

✉ julie.denis@maisondupere.org

☎ 514-845-0168, poste 351